

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
21 septembre 2024

DATE DE CONVOCATION  
15 septembre 2024

DATE D’AFFICHAGE  
23 septembre 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	19
PROCURATION(S)	13
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-ET-UN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 09H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, LECERF, NDIAYE, GODEFROY, GRESSENT.

Mmes ROUSSELIN, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. MARC, COPLO, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes DUVALLET, BENAMARA, LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Étaient absents :** M. THIERY.

**Avaient donné pouvoir :** Mme DUVALLET à M. JAMET, Mme BENAMARA à M. AVOLLÉ, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, M. MARC à M. NDIAYE, M. COPLO à M. BALUT, Mme POUHÉ à Mme ALTUNTAS, Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme GÜTH à Mme BATAILLE, M. SABIRI à M. AIT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

M. Baptiste GODEFROY

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEFEBVRE, ZAPPIA,

### Délibération N°14

#### CONVENTION DE COOPERATION DANS LE CADRE DE LA MEDIATION NUMERIQUE NORMANDE – LABELLISATION DES ESPACES PUBLICS NUMERIQUES NORMANDIE DE LA VILLE DE VAL-DE-REUIL

M. Ousmane Ndiaye expose au Conseil municipal :

La transition numérique menée activement par la ville, implique une offre de services numériques en adéquation avec la spécificité de chaque tiers-lieu : la cyberbase, l'espace multimédia de la médiathèque et l'espace public du CCAS.

Ces trois tiers-lieux réunis en 2020, au sein d'un même service municipal, la Cellule Numérique, entendent répondre aux enjeux de la stratégie numérique mise en place par la ville :

- Favoriser l'accès au numérique ;
- Développer une politique d'éducation au numérique et aux multimédia ;
- Créer des espaces de co-working ;
- Encourager l'innovation sociale et numérique au service de l'emploi.

Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20240921-D-24-09-14-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2024  
Date de réception,préfecture : 21/09/2024

La Ville de Val-de-Reuil s'inscrit dans le label ville Internet, avec 5 arobases, récompensant les innovations numériques à l'échelle nationale.

Le label Normandie connectée s'inscrit dans un dispositif régional, il vise au développement de la culture numérique auprès du grand public, intégrant un réseau avec une visibilité territoriale. Le 16 novembre 2020, la Commission permanente de la Région Normandie a retenu le dossier de labellisation EPN Normandie pour les 3 lieux.

L'emménagement de la cyberbase à la Rotonde affirme cet état de visibilité et d'inclusion numérique au cœur même de la ville, offrant une place centrale à la fois de l'équipement, mais également des enjeux de la stratégie numérique menée par la ville.

Le 15 avril 2024, la Commission permanente de la Région Normandie a renouvelé le dossier de labellisation Normandie connectée pour les 3 lieux de médiations numériques de la ville de Val-de-Reuil : La cyberbase, l'espace multimédia de la médiathèque, et l'espace public du CCAS.

Ce dispositif permet de :

- **structurer le réseau de la médiation numérique au niveau normand** et de mettre en synergie ce réseau avec celui des tiers-lieux,
- **assurer la promotion des Espaces Publics Numériques (EPN)** en améliorant leur visibilité et celle de leurs activités afin de permettre à l'ensemble des citoyens normands d'en bénéficier,
- **développer le niveau de qualité des apports sur le numérique** pour le grand public,
- **développer le professionnalisme des médiateurs numériques,**
- **les intégrer aux politiques de développement numérique** des territoires, mais aussi sociales, éducatives (Atouts Normandie, Lycées du Futur), culturelles, en particulier dans le domaine de l'emploi, de l'apprentissage et du développement durable.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **AUTORISE** le partenariat entre la Région Normandie et la ville de Val-de-Reuil, pour une durée de 3 ans, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, visant à la coopération de la Médiation numérique normande ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de coopération dans le cadre de la Médiation numérique normande jointe en annexe ;
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et l'ensemble des actes y afférant ;

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**



A handwritten signature in black ink, reading 'Marc-Antoine Jamet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large initial 'M'.